

## REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

水 水 水 水 水 水 水 水 水 水

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

## REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

## MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

\*\*\*\*\*

## INTERNAL TENDERS BOARD

## MAITRE D'OUVRAGE

# MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

\*\*\*\*\*

## **COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

水水水水水水水水水水水水水水水

# **DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**



## **FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC**

**IMPUTATION : 53 25 334 03 390000 6162**

EXERCICE 2019

33 of 33

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

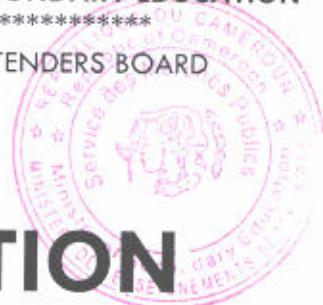
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

\*\*\*\*\*  
INTERNAL TENDERS BOARD



# DEMANDE DE COTATION

**N°01/19/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 14/12/2018  
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS  
DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.**

**FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - MINESEC**

**IMPUTATION : 53 25 334 03 390000 6162 411**

**EXERCICE : 2019**

**DOSSIER DE CONSULTATION**

# SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION .....	03
PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER .....	09
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	10
2.1 - Le Dossier de Consultation .....	10
2.2 - Préparation des offres .....	10
2.3 - Dépôt des offres .....	11
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres .....	11
2.5 - Attribution de la Lettre-commande .....	11
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES .....	12
3.1 - Lettre de soumission .....	12
3.2 - Bordereau des prix unitaires .....	13
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif .....	14
3.4 - Liste des Banques et Organismes financiers agréés .....	15
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE COMMANDE .....	16
SOMMAIRE.....	18
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES .....	19
PARTICULIERES.....	19
CHAPITRE I: GENERALITES .....	20
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE .....	23
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES .....	24
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES .....	25
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	27
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	28
TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	30
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES .....	30
MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES .....	31



MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS

SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUIS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS



## AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 01/19/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 14/12/2018

LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.

### 1. Objet de la consultation :

Le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, une consultation pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs de l'immeuble abritant les services centraux de son département ministériel pour le compte de l'exercice Budgétaire 2019.

### 2. Description des prestations :

Les prestations, objet de la présente consultation portent sur l'entretien et la maintenance ainsi que sur la fourniture des pièces de rechange des ascenseurs des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires de la manière suivante :

L'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) ascenseurs de marque OTIS et deux (02) de marque SODIMAS en tenant compte des prestations normalisées minimales obligatoires imposées par la réglementation, les services supplémentaires et les prestations spéciales ci-après :

#### A- Prestations normalisées minimales :

- Présence permanente dans l'immeuble aux heures ouvrables, d'un technicien du prestataire ;
- Le dépannage et l'entretien des ascenseurs (cabine, gaine, machinerie) : visites périodiques d'entretien ainsi que l'examen semestriel des câbles et essai annuel du parachute ;
- Le contrôle régulier du bon fonctionnement des appareils : dépannage ou intervention en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux des appareils ;
- Le nettoyage annuel de la cuvette, de la machinerie et de la partie supérieure de la cabine ;
- Les réparations et le remplacement des pièces usées par le fonctionnement des appareils (dans la cabine, la gaine, la machinerie...) ;
- L'assistance en cas d'accident aux utilisateurs ainsi qu'à leur utilisation.

#### B- Services supplémentaires :

Ils consistent en :

- L'entretien préventif, par la vérification de l'appareillage électrique et des organes mécaniques selon un programme établi à l'avance, le but étant d'effectuer les opérations nécessaires (réglages, remplacement des pièces etc.) pour prévenir d'éventuelles pannes et anomalies ;
- Aux visites spéciales dans l'année, des installations dont deux (2) sommaires et une (01) complète, avec production d'un rapport de visite par les Ingénieurs qualifiés ;
- Aux dépannages ou interventions en cas d'urgence les jours ouvrables, dimanches et jours fériés sans discontinuité de 08h à 20h.

**C- Prestations spéciales :**

- Réparation des afficheurs de niveau, des revêtements du sol, du téléphone et de la sonnerie de détresse dans tous les appareils ;
- Exercices pratiques de manœuvres de secours en présence des services compétents de la DRFM/MINESEC ;
- Vérification du bon fonctionnement de la sonnerie d'appel et des afficheurs ;
- Changement des cartes mères des ascenseurs A et B.

**3. Délai d'exécution :**

Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois (Janvier-Décembre 2019).

**4. Allotissement:**

Cette prestation n'est constituée que d'un seul lot.

**5. Coût prévisionnel :**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : FCFA TTC 20 000 000 (Vingt millions de Francs).

**6. Participation et origine :**

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

**7. Financement :**

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget de fonctionnement du MINESEC de l'Exercice 2019, sur la ligne d'imputation 53 25 334 03 390000 6162 411.

**8. Consultation du Dossier:**

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget , Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, dès publication du présent avis.

**9. Acquisition du Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de FCFA 50 000 (cinquante mille), représentant les frais d'achat du dossier.

**10. Remise des offres :**

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, au plus tard le 03/01/2019 à 13 heures, et devra porter la mention suivante :

**CONSULTATION N°.01.19./DC/MINESEC/CIPM/2019 DU ..14.12.2018  
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS  
DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».**

**11. Recevabilité et Ouverture des offres**

Les offres seront remises à l'adresse sus indiquée et dépouillées le ...03/01/2019 à 14 heures au Ministère des Enseignements Secondaires (salle des Conférences), par la Commission de Passation des Marchés du MINESEC, en présence des soumissionnaires qui le désirent.

Les offres devront être chiffrées en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnées du modèle de soumission signé.

## 12. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

### A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées.

### B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques ;



Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (PIECE II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (oui ou non), avec un minimum acceptable d'au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

## 13. Attribution

Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

## 14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.

Fait à Yaoundé, le 14 DEC 2018



### Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.



## LETTER OF INVITATION TO TENDER

REQUEST FOR QUOTATION N°.01/19/RQ/MINESEC/ITB/2019 OF 14.12.2018  
IN EMERGENCY PROCEDURE

### FOR THE MAINTENANCE AND SUPPLY OF SPARE PARTS OF MINESEC LIFTS IN THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

#### 1. Subject of the invitation to tender:

The Minister of Secondary Education launches in emergency procedure, a consultation for maintenance of elevators or lifts in his Ministerial department for 2019 year.

#### 2. Description of services:

The services of this contract include the maintenance of four elevators (two elevators of type OTIS and two others elevators of type SODIMAS) as follows:

##### A/- Minimum standardized benefits:

They consist of:

- Permanent presence in the building during working hours of a technician of the service provider;
- Troubleshooting and maintenance of lifts (cabin, casing, machinery): periodic maintenance visits as well as the semi-annual cable test and annual parachute test;
- Permanent control for proper functioning of apparatus: troubleshooting or intervention in the event of defective or faulty operation of the appliances;
- Annual cleaning of the bowl, the machinery and the upper part of the cabin;
- Repairs and replacement of worn parts by the operation of the appliances (cabin, casing, machinery);
- Assistance in the event of an accident as well as users.

##### B/- Additional services

They consist of:

- Preventive maintenance which consists of methodically checking the electrical equipment and the mechanical components, the purpose being to perform the necessary operations (adjustment, replacement of parts etc...) to prevent possible breakdowns and anomalies;
- Special visits during the year, facilities including two summary and one complete, with production of a visit report by qualified engineers;
- Troubleshooting and emergency response on weekdays, Sundays and public holidays from 8 am to 8 pm.

##### C/- special benefits:

- Repair of level displays, floor coverings, telephone and distress signals in all appliances;
- Practical drills for emergency maneuvers in the presence of the competent department of DRFM/MINESEC;
- Checking that the ringing tone and the displays are functioning correctly;

- Replacing of the motherboard for the elevator A and B.

### 3. Deadline of execution:

The maximum execution time envisaged by the Project Owner is twelve (12) months (January-December 2019)

### 4. Allotment:

The services shall not be divided into lots

### 5. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at FCFA TTC 20 000 000 (twenty million Francs).

### 6. Participation and origin:

Participation to this consultation is open to Enterprises with proven experience in this domain.

### 7. Funding:

The supplies which are the subject of this request for quotation will be funded by the 2019 Recurrent Budget of MINESEC with budgetary head 53 25 334 03 390000 6162 411.

### 8. Consultation of the Tender file:

The Tender file could be consulted in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59, on publication of this invitation.

### 9. Acquisition of consultation file :

The Tender file could be collected from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, on presentation of a Treasury receipt showing payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of FCFA 50 000 (Fifty thousand Francs) being the cost of purchasing the file.

### 10. Submission of Files :

Complete bidders' files, including all administrative documents, must be deposited in 07 copies on the ~~03/10/19~~ 2019 at 1 pm in sealed envelops, in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Block « C » Door 813 bearing :

**« REQUEST FOR QUOTATION N° 01/19/RQ/MINESEC/ITB/2019 OF.....14/12/2018  
FOR THE UPKEEP OF ELEVATORS IN THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION**

To be opened only during the Tenders Board Opening session».

### 11. Admissibility and Acceptability of tenders :

Bids will be received in the address mentioned above on the ~~03/10/19~~ 2019 at 2. pm in the Ministry of Secondary Education, by the tenders board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

### 12. Main Evaluation Criteria :

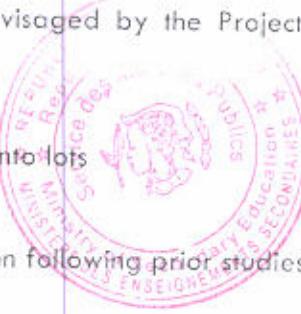
Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

#### A / Eliminatory Criteria

- Incomplete administrative file;
- non-conformity of administrative file record 48h beyond the statutory time limit;
- False statements or falsified documents.

#### B / Essential Criteria

- General presentation of offers ;



- References of the company in similar achievements;
- Quality of personal;
- Logistics.

The evaluation of the technical offers will be made according to the binary notation (yes / no) on the basis of the essential points below and in accordance with the RPC (PIECE II), with a threshold of 70% for all the essential criteria taken into account.

#### **13. Award:**

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 70% of the essential criteria.

#### **14. Period of validity of the bids:**

The bidder is bound by his bid for a period of sixty (60) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

#### **15. Complementary Information:**

Complementary information which could be technical in nature can be obtained from the Ministry of Secondary Education- Department of Financial and Material Resources, Services of Public Contracts, Block(C) room 813, Tél. 222 23 43 59.

Yaounde the 14 DEC 2018

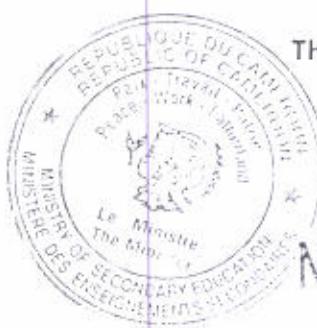
The Minister of Secondary Education,



Naiova Lyonga, Ph. D

#### **Circular copies:**

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- Chairman TB;
- Notice Board;
- Chrono /Archives.



REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====  
SECRETARIAT GENERAL  
=====  
DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====  
SOUS DIRECTION DU BUDGET  
=====  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace –Work–Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====  
SECRETARIAT GENERAL  
=====  
DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET  
=====  
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

## PIECE N° I LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

**Objet : DEMANDE DE COTATION N°01/19/DC/MINESEC/CMPM/2019 DU 14/12/2018  
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son budget programme 2019, le Ministre des Enseignements Secondaires envisage de conclure un contrat avec un prestataire, pour l'entretien, la maintenance et la fourniture des pièces de rechange pour les ascenseurs de l'immeuble abritant les services centraux de son département ministériel.

Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution de la Lettre-Commande relative au projet cité en objet.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif comprenant les prestations à exécuter, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 03/01/2019 à 13h 00, sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

**« CONSULTATION N°01/19/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 14/12/2018  
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES».**

Les offres seront remises le 03/01/2019 à 13h00 au plus tard au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59 et dépouillées le même jour à 14h, dans la salle de conférence du Ministère des Enseignements Secondaires.

Votre offre devra être chiffrée en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le délai maximal d'exécution des prestations est de **douze(12) mois**, de Janvier à Décembre 2019.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. /-

## PIECE N° II

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

##### Article 1<sup>er</sup>-Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de la Lettre-Commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
  - (b) Les spécifications techniques ;
  - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
  - (d) Le projet de Lettre-Commande.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.



#### 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

##### Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

##### Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) les références dans les prestations similaires ;
- (d) la qualité du personnel ;
- (e) le projet de Lettre-Commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- (f) le dossier administratif complet comprenant :
  1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
  2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
  3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
  4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;
  5. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
  6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
  7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
  8. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;
  9. Copie de l'agrément.

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

##### Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :
  - a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
  - b. Toutes Taxes Comprises (TTC).
- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

#### **Article 5 - Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.



#### **Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

### **2.3 - DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

#### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

### **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite ouverture des offres le .....03/10/2019 à 14 heures précises au Ministère des Enseignements Secondaires.

#### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

### **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

#### **Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution du contrat au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante à l'issue de l'évaluation.

#### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande.**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat du contrat dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande;
- d) Le délai d'exécution.

#### **Article 13 - Signature de la Lettre-Commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, le contrat sera signé par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

## PIECE N° III MODELES D'ANNEXES

### 3.1. LETTRE DE SOUMISSION

Date : .....

#### « DEMANDE DE COTATION N°01/19/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 14/12/2018 POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES».



A Madame le Ministre des Enseignements Secondaires.

Yaoundé

Madame le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, proposons d'entretenir et de maintenir les ascenseurs de **marque OTIS et SODIMAS** de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de Hors Taxes (en lettres et en chiffres) de F CFA et Toutes Taxes Comprises (en lettres et en chiffres) de F CFA.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante (**60**) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le .....

Signature .....

Nom et qualité du signataire pour le compte du  
Candidat

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC**  
**«DEMANDE DE COTATION N° ...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU .....**  
**POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
 SECONDAIRES».**



**3.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	Désignation	U	PU en chiffres	PU en lettres
1	<b>Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque OTIS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à .....F CFA	Mois		
2	<b>Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque OTIS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à .....F CFA	Mois		
3	<b>Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque SODIMAS	Mois		
4	<b>Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de à l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque SODIMAS, L'unité à .....F CFA	Mois		
5	<b>Entretien spécial de deux (02) ascenseurs (changement de cartes mères)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au <b>Forfait (FF)</b> les prestations mensuelles de à l'entretien spécial de deux ascenseurs (A et B), Le forfait à .....F CFA	FF		

**COMMISSION MINISTERIELLE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC**  
**«DEMANDE DE COTATION N° ...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU .....**  
**POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE**  
**DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES».**



**3.3. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

N°	Désignation	U	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
2	Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
3	Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
4	Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
5	Entretien spécial de deux (02) ascenseurs (A et B), (changement de cartes mères)	FF	FF		
<b>MONTANT TOTAL HT</b>					
TVA (19,25%)					
IR (2,2% ou 5,5%)					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme de **FCFA TTC.....**

### **3.4. LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI**

#### **A. BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroun (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala.



#### **B. COMPAGNIES D'ASSURANCES**

16. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
17. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
18. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
19. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
20. CPA S.A, BP 54, Douala ;
21. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
22. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
23. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
24. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
25. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
26. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUIS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace –Work–Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS



## PIECES N° IV

### PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTER-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/DC/MINESEC/CIPM/2019  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION

«N°01/19/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 14/12/2018

POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES».

### MAITRE D'OUVRAGE : MINESEC

TITULAIRE : .....

NUMERO CONTRIBUABLE : .....

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE : .....

NUMERO COMPTE : .....

ADRESSE : .....

BP : .....

TEL/FAX: .....

OBJET : ENTRETIEN, MAINTENANCE DES ASCENSEURS  
AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT :

<b>TOTAL HORS TAXES</b>	
TVA (19, 25%)	
I R (5,5%)	
<b>TOTAL TOUTES TAXES</b>	
<b>NET A PAYER</b>	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois**, de Janvier à Décembre 2019.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC - EXERCICE 2019

IMPUTATION : 53 25 334 03 390000 6162 411.

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....

ENTRE L'Etat du Cameroun représenté par : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires. Ci après désignée : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,



ET

L'ENTREPRISE : .....

NUMERO CONTRIBUABLE : .....

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE : .....

NUMERO COMPTE : .....

ADRESSE : .....

BP : .....

TEL/FAX: .....

Représentée par : .....

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

# **SOMMAIRE**



## **TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

### **CHAPITRE I : GENERALITES**

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 8 - COMMUNICATIONS

### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

- ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 11 - RECEPTION
- ARTICLE 12 - GARANTIE

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 15 – MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 16 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

- ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 19 - REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

**TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

**TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

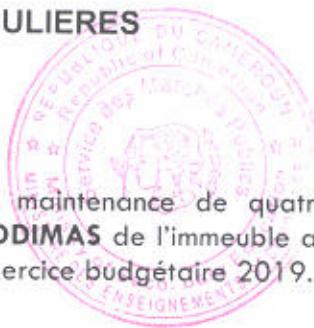
**TITRE IV : DEVIS QUANTITAIF ET ESTIMATIF**

# TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande a pour objet l'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) de marque OTIS et deux (02) de marque **SODIMAS** de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, de l'Exercice budgétaire 2019.



### ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DU CONTRAT

La présente Lettre-commande est passée après Avis de Consultation pour une Demande de Cotation n°...../DC/MINESEC/CIPM/2018 du .....

### ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces contractuelles constitutives de la Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le détail estimatif du bordereau des prix unitaires ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

### ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités;
- 2- La loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018 ;
- 3- Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- 4- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- 5- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 6- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 7- Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant l'organisation du gouvernement ;
- 8- Le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement ;
- 9- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 10- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 11- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 12- La circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB/DU 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366/ du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics.
- 13- La circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et des Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
- 14- Les textes régissant les corps de métiers ;
- 15- Les normes en vigueur.

## **ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT**

### **5.1 ATTRIBUTIONS**

Pour l'attribution de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :



- l'Autorité Contractante (AC) et Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Enseignements Secondaires. A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;
- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance (SDEM), ci-après désigné le **Chef de service** ;
- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESEC, ci-après désigné **l'Ingénieur** ;
- L'autorité chargée des Marchés Publics placée à la tête de l'administration publique compétente dans le domaine des Marchés publics ;

- Le Cocontractant est \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ tel \_\_\_\_\_

### **5.2 NANTISSEMENT**

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est **LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES** ;
- le responsable chargé du paiement est **LE PAYEUR SPECIALISE MINESEC/MINEDUB** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est **LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES DU MINESEC**.

## **ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois**, Janvier-Décembre 2019.

## **ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant fait élection de domicile à ..... B.P : ..... Tel : .....  
Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

- 8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent contrat devront être faites aux adresses suivantes :
  - a. Dans le cas où le Cocontractant en est le destinataire : *Insérer l'adresse du cocontractant*
  - b. Dans le cas où l'Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Madame **Le Ministre des Enseignements Secondaires** avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.
- 8.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur.

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant a pour mission d'entretenir les ascenseurs de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, comme décrit dans les Termes de référence (TDR) ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la Lettre-Commande

### **ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les prestations, objet de la présente consultation, portent sur l'entretien complet et la maintenance des ascenseurs des locaux de la manière suivante :

L'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) ascenseurs de marque OTIS et deux (02) de marque SODIMAS en tenant compte des prestations normalisées minimales obligatoires imposées par la réglementation, les services supplémentaires et les prestations spéciales ci-après :

#### **A. Prestations normalisées minimales :**

- Présence permanente dans l'immeuble aux heures ouvrables, d'un Technicien du prestataire ;

- Le dépannage et l'entretien des ascenseurs (cabine, gaine, machinerie) : visites périodiques d'entretien ainsi que l'examen semestriel des câbles et essai annuel du parachute ;
- Le contrôle régulier du bon fonctionnement des appareils : dépannage ou intervention en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux des appareils ;
- Le nettoyage annuel de la cuvette, de la machinerie et de la partie supérieure de la cabine ;
- Les réparations et le remplacement des pièces usées par le fonctionnement des appareils (dans la cabine, la gaine ; la machinerie...) ;
- L'assistance en cas d'accident et aux utilisateurs ainsi qu'à leur utilisation.

#### B. Services supplémentaires :

Ils consistent en:

- L'entretien préventif visant à vérifier méthodiquement l'appareillage électrique et les organes mécaniques selon un programme établi à l'avance, le but étant d'effectuer les opérations nécessaires (réglages, remplacement des pièces etc.) pour prévenir éventuelles pannes et anomalies ;
- des visites spéciales dans l'année, des installations dont deux (2) sommaires et une (01) complète, avec production d'un rapport de visite par les Ingénieurs qualifiés ;
- des dépannages ou interventions en cas d'urgence les jours ouvrables, dimanches et jours fériés sans discontinuité de 08h à 20h.

#### C. Prestations spéciales :

- Réparation des afficheurs de niveau, des revêtements du sol, du téléphone et de la sonnerie de détresse dans tous les appareils ;
- Exercices pratiques de manœuvres de secours en présence des services compétents de la DRFM/MINESEC ;
- Vérification du bon fonctionnement de la sonnerie d'appel et les afficheurs ;
- Changement des cartes mères des ascenseurs A et B.

### DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS

#### - Cabine

La cabine est constituée d'une plate-forme et de panneaux en tôle d'acier pliée. Elle est supportée par un étrier isolé par des silentblocs garantissant un bon isolement vibratoire. Les coulisseaux également isolés et le parachute sont montés sur l'étrier de cabine. Les cabines sont équipées d'un éclairage de secours sur batterie

#### - Portes palier

Elles ont un degré de résistance au feu pendant ½ heure, conforme à la norme NF 82210 et 82211 et homologuées aux prescriptions du CSTB. Elles sont composées d'un encadrement sur lequel sont fixés la serrure et le chemin de roulement. Les vantaux coulissent par l'intermédiaire de galets et contre galets le long du chemin de roulement métallique et peuvent ainsi absorber les réactions dans les deux sens. Chaque porte est équipée d'un contrepoids de fermeture de sécurité. Les vantaux et l'encadrement sont revêtus sur leur face intérieure d'un isolant phonique.

#### - Contrepoids

Un contrepoids (pour les appareils électriques) convenablement guidé et comportant des éléments de remplissage ajustés à l'installation permet d'équilibrer les poids morts et une partie de la charge nominale

#### - Câbles de suspension

Les câbles en acier sont en nombre et dimension adaptés à l'installation et garantissent la sécurité et la qualité de la suspension. Pour les appareils électriques, des attaches spéciales isolées de l'étrier de cabine filtrent les vibrations.

#### - Canalisations électriques

Des canalisations électriques nécessaires sont fournies avec les appareils, à partir du tableau d'arrivée de courant fourni et posé dans la salle de machine par l'électricien du bâtiment, sauf stipulation contraire.

#### - Amortisseurs

Des amortisseurs de type et taille appropriés sont fixés dans la cuvette à l'aplomb de la cabine et du contrepoids.

#### - Armoire de manœuvre

Située en machinerie, elle contient l'appareillage électronique et électrique nécessaire à la manœuvre choisie.

#### - Machine

La machine est du type à adhérence et comprend le moteur, le frein, le réducteur et la poulie de traction. Le réducteur comporte une roue hélicoïdale et une vis sans fin accouplée à un moteur asynchrone à couple de démarrage élevé, spécialement conçu pour les ascenseurs. L'ensemble est monté sur un bâti métallique isolé de la structure du bâtiment par des plots antivibratoires.

#### - Sécurités de fin de course

Des interrupteurs montés aux niveaux extrêmes confirment le ralentissement de la cabine. En outre, un dispositif de sécurité provoque la coupure sur le moteur et l'application du frein dans le cas où la cabine franchirait l'un de ces niveaux.

#### - Parachute

Le parachute est prévu pour immobiliser la cabine dans le cas où sa vitesse en descente atteindrait une valeur excessive. Adapté à l'installation, il est recommandé par le limiteur de vitesse et relié à ce dernier par un câble sans fin en acier. En cas d'enclenchement, le courant d'alimentation du moteur est coupé et le frein appliqué.

A cet effet, il s'agira d'effectuer la maintenance et l'entretien :

- au niveau de la cabine : les boutons d'envoi, les paumelles et contacts des portes, le parachute de sécurité, les coulisseaux de cabine, les seuils de sécurité, les cellules photoélectriques et les fermes portes automatiques ;
- au niveau de la gaine : les câbles de traction, le régulateur, la compensation et le sélecteur d'étages, les câbles souples pendentifs, les poulies de renvoi, les impulseurs, les orienteurs, les contacts fixes ou mobiles, les interrupteurs d'étages et de fin de course ;
- au niveau du local de machinerie :
  - ✓ Moteur : les roulements, les paliers, le bobinage et les coussinets ;
  - ✓ Treuil : les arbres à vis, les engrenages, les poulies, les paliers, les roulements et les coussinets ;
  - ✓ Frein : les mâchoires, les bobines et les garnitures ;
  - ✓ Contrôleur de manœuvre : les bobines, les relais, les redresseurs, les résistances, les contacts fixes et mobiles, les organes sélecteurs, les contrôleurs d'étages et les régulateurs de vitesse ;

En outre, il s'agira de procéder à :

- l'entretien des batteries de secours pour faire face aux coupures de courant électrique ;
- L'entretien des indicateurs de direction SHL (flèches de sens) à tous les niveaux ;
- L'entretien d'une alarme (Klaxon) sur batterie au RDC ;
- L'entretien d'un interphone gardien ;
- L'entretien des indicateurs de position de la cabine au RDC ;
- Au Contrôle de l'éclairage ;
- Au Contrôle des câbles et du moteur de traction ;
- Au Contrôle du tableau d'alimentation électrique ;
- A la Mise en place d'un « parachute » pour immobiliser la cabine au cas où sa vitesse en descente atteindrait une valeur excessive.

Une fiche technique de chaque marque sera jointe en Annexe de l'Offre du soumissionnaire.

## **ARTICLE 11 - RECEPTION**

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception peut être prononcée partiellement tous les six (06) mois.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

- Le Ministre des Enseignements Secondaires ou son représentant .....Président ;

- Le Directeur des Ressources Financières et Matérielles ou son représentant ..... Membre ;
- Le Cocontractant ou son représentant..... Membre ;
- L'Agent chargé des opérations de comptabilités matières au Cabinet MINESEC..... Membre.
- Le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESEC ..... **Rapporteur** ;
- L'Observateur..... un représentant MINMAP

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès verbal de réception signé par tous les membres de la Commission.

#### **ARTICLE 12 - GARANTIE**

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le Cocontractant devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

#### **ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de: ..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :

<b>MONTANT HTVA</b>	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 5,5% HTVA	
<b>MONTANT TTC</b>	
<b>NET À PAYER</b>	

#### **ARTICLE 15 – MODE DE PAIEMENT**

- Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des **Etablissements**..... à la (banque) agence de .....

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le **Cocontractant** peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d'activités approuvés.

#### **ARTICLE 16- REGIME FISCAL**

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

## **ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.



## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins et aux frais des services du Maître d'Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

### **ARTICLE 19 - REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun.

### **ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 21 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant par le MINESEC.

## TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations, objet de la présente consultation portent sur l'entretien complet et la maintenance des ascenseurs des locaux de la manière suivante :

L'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) ascenseurs de marque OTIS et deux (02) de marque SODIMAS en tenant compte des prestations normalisées minimales obligatoires imposées par la réglementation, les services supplémentaires et les prestations spéciales ci-après :

### D. Prestations normalisées minimales :

- Présence permanente dans l'immeuble aux heures ouvrables, d'un Technicien du prestataire ;
- Le dépannage et l'entretien des ascenseurs (cabine, gaine, machinerie) : visites périodiques d'entretien ainsi que l'examen semestriel des câbles et essai annuel du parachute ;
- Le contrôle régulier du bon fonctionnement des appareils : dépannage ou intervention en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux des appareils ;
- Le nettoyage annuel de la cuvette, de la machinerie et de la partie supérieure de la cabine ;
- Les réparations et le remplacement des pièces usées par le fonctionnement des appareils (dans la cabine, la gaine ; la machinerie...) ;
- L'assistance en cas d'accident et aux utilisateurs ainsi qu'à leur utilisation.

### E. Services supplémentaires :

Ils consistent à :

- L'entretien préventif qui consiste à vérifier méthodiquement l'appareillage électrique et les organes mécaniques selon un programme établi à l'avance, le but étant d'effectuer les opérations nécessaires (réglages, remplacement des pièces etc.) pour prévenir éventuelles pannes et anomalies ;
- Aux visites spéciales dans l'année, des installations dont deux (2) sommaires et une (01) complète, avec production d'un rapport de visite par les Ingénieurs qualifiés ;
- Aux dépannages ou interventions en cas d'urgence les jours ouvrables, dimanches et jours fériés sans discontinuité de 08h à 20h.

### F. Prestations spéciales :

- Réparation des afficheurs de niveau, des revêtements du sol, du téléphone et de la sonnerie de détresse dans tous les appareils ;
- Exercices pratiques de manœuvres de secours en présence des services compétents de la DRFM/MINESEC ;
- Vérification du bon fonctionnement de la sonnerie d'appel et les afficheurs ;
- Changement des cartes mères des ascenseurs A et B.

## DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS

### - Cabine

La cabine est constituée d'une plate-forme et de panneaux en tôle d'acier pliée. Elle est supportée par un étrier isolé par des silentblocs garantissant un bon isolement vibratoire. Les coulissoirs également isolés et le parachute sont montés sur l'étrier de cabine. Les cabines sont équipées d'un éclairage de secours sur batterie

### - Portes palières

Elles ont un degré de résistance au feu pendant 1/2 heures, conformes à la norme NF 82210 et 82211 et homologuées aux prescriptions du CSTB. Elles sont composées d'un encadrement sur lequel sont fixés la serrure et le chemin de roulement. Les vantaux coulissent par l'intermédiaire de galets et contre-galets le long du chemin de roulement métallique et peuvent ainsi absorber les réactions dans les deux sens. Chaque porte est équipée d'un contrepoids de fermeture de sécurité. Les vantaux et l'encadrement sont revêtus sur leur face intérieure d'un isolant phonique.

### - Contrepoids

Un contrepoids (pour les appareils électriques) convenablement guidé et comportant des éléments de remplissage ajustés à l'installation permet d'équilibrer les poids morts et une partie de la charge nominale

- **Câbles de suspension**

Les câbles en acier sont en nombre et dimension adaptés à l'installation et garantissent la sécurité et la qualité de la suspension. Pour les appareils électriques, des attaches spéciales isolées de l'étrier de cabine filtrent les vibrations.

- **Canalisations électriques**

Des canalisations électriques nécessaires sont fournies avec les appareils, à partir du tableau d'arrivée de courant fourni et posé dans la salle de machine par l'électricien du bâtiment, sauf stipulation contraire.

- **Amortisseurs**

Des amortisseurs de type et taille appropriés sont fixés dans la cuvette à l'aplomb de la cabine et du contrepoids.

- **Armoire de manœuvre**

Située en machinerie, elle contient l'appareillage électronique et électrique nécessaire à la manœuvre choisie.

- **Machine**

La machine est du type à adhérence et comprend le moteur, le frein, le réducteur et la poulie de traction. Le réducteur comporte une roue hélicoïdale et une vis sans fin accouplée à un moteur asynchrone à couple de démarrage élevé, spécialement conçu pour les ascenseurs. L'ensemble est monté sur un bâti métallique isolé de la structure du bâtiment par des plots antivibratoires.

- **Sécurités de fin de course**

Des interrupteurs montés aux niveaux extrêmes confirment le ralentissement de la cabine. En outre, un dispositif de sécurité provoque la coupure sur le moteur et l'application du frein dans le cas où la cabine franchirait l'un de ces niveaux.

- **Parachute**

Le parachute est prévu pour immobiliser la cabine dans le cas où sa vitesse en descente atteindrait une valeur excessive. Adapté à l'installation, il est recommandé par le limiteur de vitesse et relié à ce dernier par un câble sans fin en acier. En cas d'enclenchement, le courant d'alimentation du moteur est coupé et le frein appliqué.

A cet effet, il s'agira d'effectuer la maintenance et l'entretien :

- au niveau de la cabine : les boutons d'envoi, les paumelles et contacts des portes, le parachute de sécurité, les coulissoirs de cabine, les seuils de sécurité, les cellules photoélectriques et les fermes portes automatiques ;
- au niveau de la gaine : les câbles de traction, le régulateur, la compensation et le sélecteur d'étages, les câbles souples pendentifs, les poulies de renvoi, les impulsions, les orienteurs, les contacts fixes ou mobiles, les interrupteurs d'étages et de fin de course ;
- au niveau du local de machinerie :
  - ✓ Moteur : les roulements, les paliers, le bobinage et les coussinets ;
  - ✓ Treuil : les arbres à vis, les engrenages, les poulies, les paliers, les roulements et les coussinets ;
  - ✓ Frein : les mâchoires, les bobines et les garnitures ;
  - ✓ Contrôleur de manœuvre : les bobines, les relais, les redresseurs, les résistances, les contacts fixes et mobiles, les organes sélecteurs, les contrôleurs d'étages et les régulateurs de vitesse ;

En outre, il s'agira de procéder à :

- l'entretien des batteries de secours pour faire face aux coupures de courant électrique ;
- L'entretien des indicateurs de direction SHL (flèches de sens) à tous les niveaux ;
- L'entretien d'une alarme (Klaxon) sur batterie au RDC ;
- L'entretien d'un interphone gardien ;
- L'entretien des indicateurs de position de la cabine au RDC ;
- Au Contrôle de l'éclairage ;
- Au Contrôle des câbles et du moteur de traction ;
- Au Contrôle du tableau d'alimentation électrique ;
- A la Mise en place d'un « parachute » pour immobiliser la cabine au cas où sa vitesse en descente atteindrait une valeur excessive.

Une fiche technique de chaque marque sera jointe en Annexe de l'Offre du soumissionnaire.

### TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	U	PU en chiffres	PU en lettres
1	<b>Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque OTIS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à .....F CFA	Mois		
2	<b>Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque OTIS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à .....F CFA	Mois		
3	<b>Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque SODIMAS	Mois		
4	<b>Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque SODIMAS, L'unité à .....F CFA	Mois		
5	<b>Entretien spécial de deux (02) ascenseurs (changement de cartes mères)</b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au Forfait (FF) les prestations mensuelles de l'entretien spécial de deux ascenseurs (A et B), Le forfait à .....F CFA	FF		

#### TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	U	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
2	Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
3	Entretien normal et minimal de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
4	Entretien supplémentaire de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
5	Entretien spécial de deux (02) ascenseurs (A et B), (changement de cartes mères)	FF	FF		
<b>MONTANT TOTAL HT</b>					
TVA (19,25%)					
IR (2,2% ou 5,5%)					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme de **FCFA TTC.....**

PAGE \_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE  
N°...../LC/DC/MINESEC /CIPM/2019 DU .....

**PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU .....**

AVEC L'ENTREPRISE : (Raison sociale et adresse du  
COCONTRACTANT).....

**POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES**

**MAITRE D'OUVRAGE : MINESEC**

**MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

<b>MONTANT HTVA</b>	
T.V.A. 19,25% HTVA	
I.R. 2,2% ou 5,5% HTVA	
<b>MONTANT TTC</b>	
<b>NET À PAYER</b>	



**DELAI D'EXECUTION :** Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois**, de Mars à Décembre 2019.

**Lue et acceptée par le Cocontractant**

Yaoundé, le .....

**Signée par le Maître d'Ouvrage,**

Yaoundé, le .....

**Enregistrement**

**GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES**  
**DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU .....**  
**POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE**  
**DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**



PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
<b>PIECES ADMINISTRATIVES</b>			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.4	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.5	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de <b>F CFA 50 000</b> (Cinquante mille Francs CFA) ;		
A.6	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.7	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.8	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.9	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité.		
<b>EVALUATION TECHNIQUE</b>			
B.1	<b>SOUMISSION</b> : timbrée, datée et signée ;		
B.2	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE</b> Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	<b>REFERENCES DANS LES REALISATIONS SIMILAIRES</b> Liste des références de l'entreprise dans les réalisations similaires assorties des contrats ou le certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des P.V. de réception correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années).		
B.4	<b>QUALITE DU PERSONNEL</b> (minimum acceptable) : 1 Chef d'équipe ayant le niveau de Technicien Supérieur en Maintenance Electromécanique ( <b>BACC + 2 au moins</b> ), 03 ans d'expérience professionnelle ; 02 Techniciens ayant le niveau de Probatoire en Maintenance Electromécanique, 03 ans d'expérience professionnelle ; ➤ 02 manœuvres ayant 03 ans d'expérience professionnelle en maintenance des ascenseurs).  Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipe, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe.  <b>NB :</b> Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.5	<b>MOYENS LOGISTIQUES</b> : minimum acceptable : Multimètre, différents types des tournevis, caisse à outils appropriés, fer à souder.		
B.6	le projet de Lettre-Commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière		
<b>TOTAL NOTE TECHNIQUE</b>			
<b>CRITERES ELIMINATOIRES</b>			
1	Dossier administratif incomplet ;		
2	Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
3	Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;		

# MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC

## MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

DEMANDE DE COTATION N° ..... /DC/MINESEC/ CIPM /2019 du .....

### POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Date limite de remise des offres.....

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAIS	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

#### MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

NOM :

FONCTION

SIGNATURE